

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 2 FEVRIER 2023

N° 2023-03-03

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 30) : 50
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 74 Exprimées par pouvoirs : 83 Total (mini 132) : 157
Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Didier-Claude BLANC, David BUISSON, Maud GRARD

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)

Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

43 représentants des communes, commune associée et villes- portés (porteurs chacun d'1 voix)

André AUBERIC suppléant, Janine AMAR, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Éric BOLLARD suppléant, Pierre BONNET suppléant, Marc BOMPARD, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Jean-Christophe

CAMP, Pascal CIRER-METHEL, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Robert GLEIZE suppléant, Christian GODART, Alain LABROT, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jacques NIVON, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Didier ROBERT, Yannis ROCHAS, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SABATIER, Géraldine SAVIGNAT, Jean SCHÜLER suppléant, Dominique TABOURDEAU suppléant, Lionel TARDY, Adriano TAVERNA

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claudien GOURDON et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Claude AURIAS et Sylvie PEROT à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND (Savournon et CCSB) à Philippe CAHN, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Annie FEUILLAS à Pascal CIRER-METHEL, Pierre-Yves BOCHATON et Jennifer NORIS à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Kévin QUEYREL et Agnès ROSSI à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard BICHON à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Magali PRUNSTER et Brigitte WURMSER à Christian GODART, Chantal EYMEOUD et Marlène MOURIER à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Florent ARMAND et Jean-Claude ILLY à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Muriel BREDY et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE, Laurent CHAREYRE et Jean-Noël PASERO à Frédéric ROUX, Hélène BRETTON et Gérard TENOUX à Christelle RUYSSCHAERT, Alain JEUNE (Vesc et CCDB) à Lionel TARDY.

Délégués excusés

Claude BAS, Véronique CHAUVET, Lamia CONTRUCCI, Viviane COURBET, Sébastien DUPOUX, Marie FLOQUET, Eliane GAUTHIER, Laurence GIRARD, Annkatrin JEPSSEN, Claire LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Fabien LIMONTA, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques

MONPEYSSEN, Martine PECH-RABASSE, Pierre REYNAUD, Annick REYNAUD-FREY, Isabelle RIPERT, Olivier SALIN, Caroline YAFFEE.

Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Alpes, Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Marie POCHON députée de la 3^e circonscription de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Patricia BILCOQ suppléante.

Et en visio conférence : Gérard BICHON, Adrien GAUTIER

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention triennale avec la DREAL 2023-2025 – Dotation annuelle de l'Etat au Parc – Soutien à l'ingénierie territoriale

Rapport :

La Présidente expose,

Une convention cadre vise à organiser pour la période 2023-2025 le partenariat entre l'État et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, avec pour finalité principale de contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et du patrimoine naturels et paysagers à travers la mise en œuvre de la charte du Parc.

Elle définit les modalités du soutien financier apporté par l'État à travers une subvention annuelle de 100 000 € au titre de l'ingénierie territoriale. L'État peut apporter en plus des subventions au syndicat mixte pour la réalisation d'une action, d'une démarche, d'une initiative, expérimentale et/ou innovante, ou s'inscrivant dans le cadre d'une évaluation et/ou révision de Charte selon les disponibilités financières et les orientations nationales ; elles font l'objet d'arrêtés spécifiques.

Ce soutien peut être complété par des financements thématiques, qu'ils relèvent du droit commun (Natura 2000 par exemple) ou qu'ils soient mis en place dans le cadre de politiques spécifiques (appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt par exemple).

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, assure le pilotage et le contrôle de ce partenariat par les moyens qu'il juge les plus appropriés.

Délibération

- ◆ Vu le code de l'Environnement ;
- ◆ Vu le Contrat de plan conclu entre l'État et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2021-2027 ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical



- **Autorise** la Présidente à signer la convention triennale avec l'Etat relative à la dotation annuelle au Parc et à solliciter toute subvention relative à des actions relevant de cette convention cadre avec la DREAL au titre de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

